

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ALPTIS

SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 OCTOBRE 1997
CENTRE DE CONGRÈS DE TOULOUSE

Les modalités de participation sont simplifiées,

cette année, pour tous les adhérents. Pour une participation très inférieure au coût réel, vous pourrez assister à l'assemblée plénière du samedi après-midi et au dîner du soir. Voir dans le "bulletin de participation" les propositions d'Alptis pour le transport, l'hébergement et la prolongation du week end.

Pour les adhérents de la région, un transport gratuit

est prévu. Des cars partiront le samedi matin des principales villes de Midi-Pyrénées. Ils rentreront le samedi soir, après le dîner (voir précisions dans le "bulletin de participation").

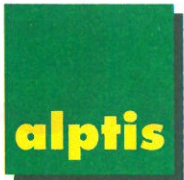
Si vous ne pouvez pas vous déplacer, n'oubliez pas de nous retourner le pouvoir joint à cet envoi.

Cette année, l'assemblée générale est plus que jamais ouverte à tous. Participer à l'assemblée générale,

c'est s'informer "à la source" sur le fonctionnement, l'activité, le développement et les comptes d'Alptis, pendant **l'assemblée statutaire**. C'est rencontrer les administrateurs, et des adhérents venus de tous les horizons. C'est confronter expériences et questions dans **les ateliers**. C'est aussi participer à un **débat** inédit, animé par des adhérents et des spécialistes invités, sur **la gestion de la santé** ; se voir présenter en avant première la nouvelle étude de l'Observatoire Alptis de la protection sociale, sur le **patrimoine des indépendants** ; et enfin assister à la remise du **deuxième prix des Clés Alptis de l'innovation et de la prévention**.

L'assemblée se terminera, comme chaque année, par un **grand dîner**.

Pour ceux qui souhaitent prolonger le week-end, un programme est prévu (voir dernière page).



alptis

Les assurés ne seront plus jamais seuls

Gérer la santé ? Cela signifie d'abord optimiser les soins. Nous dépensons beaucoup pour la santé, et nous dépenserons autant dans le futur, parce que nous vieillissons et que nos exigences croissent en même temps que le progrès médical. Mais cet état de fait ne doit pas empêcher de chercher à optimiser la qualité, l'efficacité et les coûts du système de santé. Comment ? pourquoi ? d'après quels modèles ? Ce sera le thème de notre grand débat.

Comment s'y prendre ? Au niveau des soins : en définissant les bonnes pratiques, en coordonnant les intervenants, en évaluant la qualité des soins. Au niveau des coûts : en évitant les gaspillages, en négociant les prix et en responsabilisant les patients. Enfin, en exploitant les données économiques et thérapeutiques détenues par les différents acteurs.

L'exemple le plus abouti vient des Etats-Unis où, dans un contexte de concurrence, le *managed care* est généralisé. Les réseaux de soins sont coordonnés par des organismes payeurs (publics, mutualistes, compagnies d'assurance...). Chaque réseau négocie prix et "bonnes pratiques" avec les prestataires accrédités que leurs assurés doivent consulter. C'est une intégration économique qui va très loin et où l'assureur tend à devenir producteur de soins. En Europe, la Suisse s'engage dans la voie américaine. La loi autorise désormais les caisses maladie à limiter les prestations médicales, dans des contrats qui ne sont pas obligatoires, mais qui peuvent être souscrits moyennant des réductions de 10 à 30% des primes.

Vers un *managed care* à la française ? La France pratique déjà la gestion des soins : avec le conventionnement des professions de santé ; le réseau agréé de la Mutualité ; la

réglementation du médicament... La réforme de la Sécurité sociale va aussi dans ce sens avec l'accréditation des services hospitaliers ; les références médicales opposables ; le carnet de santé ; l'informatisation des médecins ; la conférence annuelle de la santé, avant l'examen de la loi de financement de la Sécurité sociale par le Parlement. Des expérimentations de réseaux sont prévues dans les ordonnances de 96... Pour autant, si on va vers des actions coordonnées, il n'est sans doute pas question de transposition directe du *managed care*.

Pourquoi ce débat ? Il n'est pas développé dans le grand public, ni même vraiment chez les professionnels. Mais il est inévitable. Et, si l'enjeu n'est pas immédiat pour Alptis, nous sommes impliqués à plus d'un titre : comme organisme de protection complémentaire, comme patients, financeurs et bénéficiaires de la protection sociale. Des actions seront possibles pour Alptis, dans des domaines limités.

Intervenants invités : le débat sera animé par Jean-Yves Chamard, député de la Vienne de 1988 à 1997, délégué général du RPR aux affaires sociales, à la santé et à l'emploi, et un universitaire ou un chercheur, spécialiste de la protection sociale.

L'assemblée statutaire

Questions à l'assemblée générale

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'assemblée générale doit le faire par écrit avant le 19 septembre 1997. Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'assemblée.

Le conseil d'administration

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur - Denise Baudry, Saint-Malo, avocat - Gérard Bertrand, Nice, prothésiste dentaire - Loïc Bertrou, Carcassonne, médecin - Gilbert Bianchi, Marseille, kinésithérapeute - Eric Blanchot, Saint-Brieuc, chirurgien-dentiste - Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable - Guy Broermann, Fabrègues, menuisier - André Chalon, Lyon, expert-comptable - Henri Chavot, Saint-Etienne, masseur kinésithérapeute - Jean-François Chevallier, Chamonix, architecte - Bernard Chuzeville, Bron, opticien - Jean-François Clément, Lyon, avocat - Georges Coudert, Lyon, géomètre expert - Bernard Crouzoulon, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable - Francis Dupont, Faches-Thumesnil, avocat - Alain Geniteau, Brest, administrateur judiciaire -

Patrice Giroud, Grenoble, avocat - Nicole Goudard, Villeurbanne, expert-comptable - Jacques Grenon, Angers, gérant de société - Marthe Laïs, Lyon, retraitée - Hélène Leiser, Bazas, sans profession - Maurice Lievens, Le Grau-du-Roi, président du GRAP - Denise Mereaud-Brossard, Jonage, pharmacien - Marie-Paule Veit, Bouxwiller, débitant de tabac - Georges Vuitton, Lyon, agent immobilier.

Renouvellement du conseil d'administration

Six sièges sont à renouveler. Ceux de : Jean-Paul Alary, Gérard Bertrand, Guy Broermann, Jean-François Chevallier, Jean-François Clément, Marie-Paule Veit.

Modalités de candidature au conseil d'administration

Elles sont fixées par l'article 9 des statuts. Il stipule notamment que : "... les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres depuis un an au moins..., n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite... Elles doivent être déposées au siège de l'association vingt jours au moins avant l'assemblée générale...", soit avant le 14 septembre 1997.

Les ateliers

• Atelier A

La gestion de la santé et les professionnels

Les médecins, pharmaciens, établissements hospitaliers, laboratoires pharmaceutiques, la Sécurité sociale et les organismes complémentaires, et enfin l'Etat jouent tous un rôle dans la gestion de la santé. Quelles sont leurs positions respectives ? Peuvent-ils envisager de se coordonner ou de collaborer pour optimiser les soins et les coûts ?

• Atelier B

La gestion de la santé et les assurances

La Sécurité sociale et les organismes complémentaires s'efforcent de "couvrir" au mieux les risques santé, tout en limitant le coût des cotisations demandées à leurs assurés. Quels moyens peuvent-ils mettre en œuvre pour concilier ces deux objectifs ? Les organismes complémentaires ont-ils un rôle particulier à jouer ?

• Atelier C

Libre expression et suggestions

L'originalité d'Alptis par rapport aux autres organismes complémentaires repose sur la concertation et la transparence avec ses adhérents. Cet atelier est destiné à aborder les questions qui ne sont pas prévues dans les autres ateliers et qui concernent tous les domaines d'Alptis : garanties, cotisations, prestations, services, développement, politique financière, relations avec les assurés...

• Atelier D

Les seniors et la prévoyance

Quels sont les problèmes posés ? Insuffisance des revenus à la retraite ; assurance frais de santé à la cessation d'activité ; responsabilité familiale prolongée ; perte d'autonomie. Comment préparer les solutions ?

• Atelier E

Dynamiser la vie associative

En plus des études, des décisions et des contrôles assurés par le conseil d'administration et les commissions, Alptis a besoin d'établir le contact avec ses adhérents et de se faire connaître. Les comités consultatifs départementaux prennent depuis quelques années l'initiative de conférences, tables rondes, du concours "les Clés Alptis", organisés pour les adhérents et le public. Comment développer et élargir ces initiatives ? Est-il souhaitable de renforcer les structures de l'association pour y arriver ?

Une gamme

Tous les risques
Les garanties d'Alptis couvrent tous les risques (dépenses supplémentaires, perte de revenu) liés à la maladie, l'accident, l'arrêt de travail, le décès et la retraite, en complément des régimes obligatoires, ou en régime volontaire.

Tous les statuts
Spécialiste des indépendants et des salariés des petites entreprises, Alptis propose aussi des garanties adaptées aux statuts particuliers : bénéficiaires de régimes particuliers, étudiants, ou non-assujettis à une couverture obligatoire.

Tous les niveaux de garantie
L'assuré opte pour les garanties correspondant à ses besoins (professionnels ou privés) et à ses moyens.

Selon la profession
Les prestations tiennent compte des conséquences professionnelles différentes pour un même risque (une blessure au doigt qui gênera peu un avocat, peut empêcher un chirurgien de travailler).

La protection sociale, la santé et la prévoyance restent au cœur des préoccupations de tous nos concitoyens. Ils veulent à la fois le meilleur niveau de soins possible et une maîtrise des cotisations, ce qui ne va pas parfois sans contradictions. Ils sont attachés à une gestion "sociale" de la prévoyance, c'est-à-dire à des cotisations et à des droits égaux pour tous ; et ils se préoccupent en même temps d'une meilleure organisation et d'une meilleure gestion pour éviter soins et examens inutiles, gaspillages, coûts anormaux...

... La mise en concurrence de divers organismes pour la gestion de la Sécurité sociale des salariés, comme cela se fait pour les régimes des non salariés et des agriculteurs, n'est pas vraiment évoquée.

Mais les insuffisances de la protection sociale continuent d'alimenter le débat sur "la santé, marché du siècle".

En ce qui nous concerne, nous continuons de marquer clairement et simplement notre position : à travers notre association, nous gérons la protection complémentaire de nos adhérents dans leur seul intérêt, en toute indépendance et sans but lucratif.

Et nous leur proposons d'être eux-mêmes les acteurs de leur propre prévoyance, avec un comportement d'assurés responsables.

Notre association continue d'évoluer de façon soutenue dans de nombreux domaines. **Résultat de la concertation avec les adhérents, le tarif de nos garanties médico-chirurgicales n'a augmenté que modérément en 1997 ; et nous poursuivons le même objectif pour 1998.** En prévoyance, nous avons créé de nouvelles garanties pour les commerçants, les membres de professions libérales et les experts-comptables ; et nous avons dû réajuster le tarif de certains contrats déséquilibrés.

Nous avons aussi à cœur de signaler à tous les différentes garanties proposées par notre association : **la couverture de tous les risques liés à la maladie, à l'arrêt de travail, au décès ou à l'invalidité, et plusieurs niveaux de couverture pour chaque risque.**

Grâce aux comités départementaux d'adhérents, des conférences d'information médicale sont organisées chaque année dans une quinzaine de départements.

Notre association a lancé pour son 20^{ème} anniversaire le concours "les Clés Alptis de l'innovation et de la prévention", qui a touché plus de deux cents associations et organismes actifs dans ce domaine. Ce concours a permis de mettre en valeur cinq projets innovants en matière de prévention santé.

Nous avons donné naissance à l'Association Prévoyance Santé des Frontaliers : ces adhérents ont quitté Alptis pour constituer leur propre association, qui a ainsi les moyens de mieux "coller" aux besoins de cette catégorie très particulière d'adhérents.

Enfin, la création de l'Observatoire Alptis de la protection sociale des petites entreprises, des travailleurs indépendants et de leur salariés apporte une contribution importante à une meilleure connaissance de ces catégories,

grâce à la publication d'une lettre trimestrielle et d'un premier ouvrage disponible en librairie.

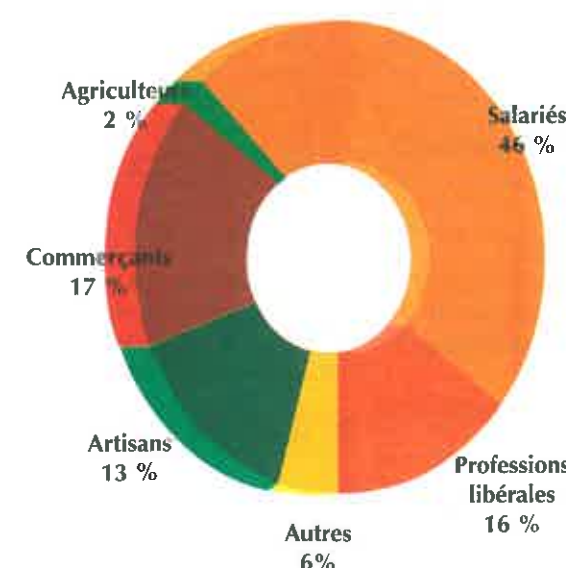
Poursuivant notre croissance, nous rassemblons aujourd'hui 110 000 familles (et 141 000 en comptant aussi les autres associations de l'Ensemble Alptis). C'est le signe, sans doute, de la qualité des réponses que nous apportons aux besoins des travailleurs indépendants, des salariés des petites entreprises et des retraités.

Mais nous devons aller plus loin pour être, tous ensemble, plus forts et mieux protégés. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire connaître Alptis à votre entourage. Et aussi à nous faire part de vos suggestions pour améliorer encore la qualité de nos garanties et de nos services.

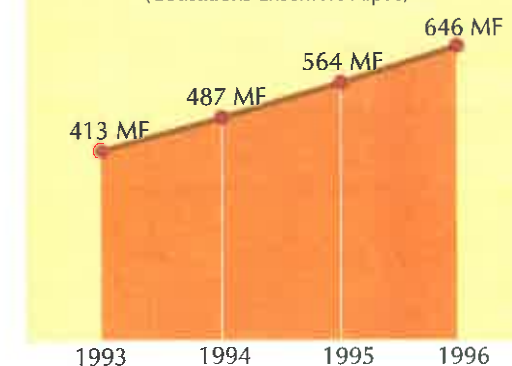
C'est ainsi que nous répondrons le mieux à vos besoins et que, passé notre vingtième anniversaire, nous pourrions aborder avec confiance notre troisième décennie !

Le conseil d'administration

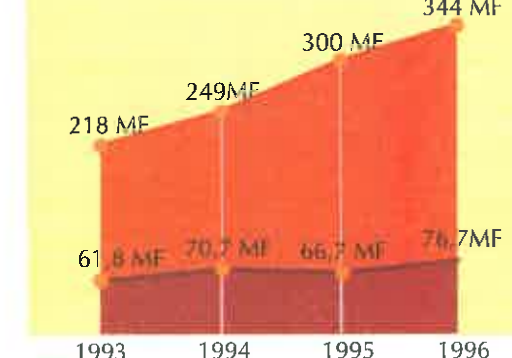
RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
(Adhérents individuels dans l'Ensemble Alptis)



LES ENCAISSEMENTS
(Cotisations Ensemble Alptis)

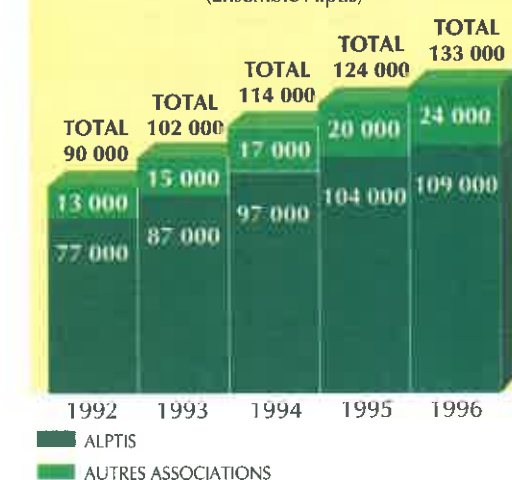


LES PRESTATIONS
(Ensemble Alptis)



■ SANTÉ (Frais médicaux)
■ PRÉVOYANCE (Indemnités journalières, rentes, capitaux décès)

PROGRESSION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS
(Ensemble Alptis)



Des services

Une information régulière et claire : avec des notices précises, des journaux attrayants, des conférences et des rencontres organisées dans toute la France par les adhérents...

Une politique de prévention santé : Alptis diffuse des informations sur la santé ; et soutient des actions innovantes en attribuant les prix des Clés Alptis de l'innovation et de la prévention.

Une solidarité active : la commission sociale peut intervenir ponctuellement et le service social soutient les adhérents en difficulté (écoute, aide au maintien de la protection sociale).

Mieux connaître nos adhérents pour mieux les défendre : avec l'Observatoire Alptis de la protection sociale, Alptis a créé une source d'information et un lieu de réflexion sur les indépendants et les petites entreprises qui n'existaient pas jusqu'alors.

Rapport moral

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALPTIS 1997

Groupe Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	1994	1995	1996
Produits			
Cotisations d'association	12 066	13 067	13 823
Droits d'entrée	1 360	1 186	1 121
Commissions brutes	92 570	105 963	120 891
Loyers	-	-	45
Autres produits	809	1 037	1 045
Transfert de charges	-	5 053	2 951
Total	106 805	126 306	139 876
Charges			
Salaires et charges	30 565	33 298	37 876
Amortissements	3 299	3 340	3 940
Impôts et taxes	4 294	4 676	5 242
Autres charges exploitation	58 885	77 844	85 983
Total	97 043	119 158	133 041
Résultat courant	9 762	7 148	6 835
Produits financiers	7 300	7 846	6 279
Charges financières	1 526	2 333	1 294
Résultat financier	5 774	5 513	4 985
Produits exceptionnels	1 657	3 505	1 582
Charges exceptionnelles	4 552	2 680	2 954
Résultat exceptionnel	- 2 895	825	- 1 372
Participation des salariés	1 293	545	663
Impôts sur les bénéfices	3 169	1 770	2 599
Excédent	8 179	11 171	7 186
BILAN	1994	1995	1996
Actif			
Actif immobilisé	29 471	39 842	42 836
Actif circulant	111 423	116 446	106 292
Comptes de régularisation	2 339	7 573	9 053
Total	143 233	163 861	158 181
Passif			
Fonds social	20 000	25 000	30 000
Fonds de secours	1 311	1 514	2 125
Réserve plus value LT	2 746	2 026	2 026
Excédent exercice	8 124	11 125	7 158
Réserve de consolidation	10 822	18 424	28 644
Réserve statutaire	-	1 346	2 190
Provisions	23 722	17 209	11 958
Dettes	75 878	86 676	73 523
Comptes de régularisation	453	319	357
Intérêts minoritaires	177	222	200
Total	143 233	163 861	158 181

Association Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	1994	1995	1996
Produits			
Cotisations d'association	12 066	13 067	13 823
Droits d'entrée	1 360	1 186	1 121
Autres produits	405	489	505
Total	13 831	14 742	15 449
Charges			
Charges externes	8 379	10 521	11 580
Impôts et taxes	126	223	224
Salaires et charges	1 917	2 601	2 721
Amortissements	81	73	44
Total	10 503	13 418	14 569
Résultat courant	3 328	1 324	880
Produits financiers	1 864	1 619	890
Charges financières	56	6	-
Résultat financier	1 808	1 613	890
Quote-part SCI	-	-	180
Produits exceptionnels	77	40	553
Charges exceptionnelles	4 457	2 027	1 722
Résultat exceptionnel	- 4 380	- 1 987	- 1 169
Intéressement	131	62	76
Impôt société	-	44	13
Excédent	625	844	692
BILAN	1994	1995	1996
Actif			
Immobilisations corporelles	60	112	71
Immobilisations financières	8 314	19 596	19 856
Créances	96	172	316
Disponibilités	31 778	22 549	24 915
Comptes de régularisation	1 351	1 653	1 258
Total	41 599	44 082	46 416
Passif			
Fonds social	20 000	25 000	30 000
Autres réserves	4 057	5 396	6 353
Excédent exercice	625	844	692
Provisions pour charges	11 395	7 355	3 055
Dettes	5 468	5 460	6 277
Comptes de régularisation	54	27	39
Total	41 599	44 082	46 416

Chiffres exprimés en milliers de francs.

Cotisations d'association 1998

Il est proposé de ne pas modifier le barème de cotisations de l'association.

	Cotisation annuelle	Si payée semestriellement	Si payée trimestriellement
Sans médico	50 F	29 F	17 F
Avec médico			
• isolés et groupes ouverts	150 F	80 F	45 F
• 1 ^{er} niveau	80 F	42 F	25 F
• étudiant	50 F	12,50 F	
Droit d'entrée	75 F		

Rapport financier

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1996. Ils ont été établis en application de méthodes identiques à celles utilisées au cours des exercices précédents : règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

Comptes consolidés du groupe

Dans un premier temps, sont regroupés les comptes de l'association, de la société de gestion et des SCI, pour mettre en évidence la gestion de l'ensemble. Les comptes de l'association sur lesquels vous avez à vous prononcer sont présentés ensuite.

Les tableaux permettent un suivi des exercices 1994, 1995, et 1996. Les éléments réciproques, tant en produits qu'en charges, ont été éliminés pour le regroupement. Le poste "intérêts minoritaires" comprend la valeur des parts souscrites par les actionnaires autres que l'association et de leurs droits dans les bénéfices et réserves d'Alptis Gestion, soit au 31 décembre 1996 : 200 097 francs. La réserve de consolidation représente la part de l'association dans les capitaux propres d'Alptis Gestion soit 28 644 282 francs.

Comptes de l'association

Le bilan :

La composition de l'actif du bilan est comparable à celle de l'exercice précédent. Les immobilisations financières comprennent :

— la prise de participation au capital de la société de gestion
— la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition du siège social.
— la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition de l'immeuble de Paris.

Le compte de résultat :

Les recettes de l'association sont uniquement les droits d'entrée et les cotisations d'association. Les charges externes sont celles consacrées au développement, à la communication, à la vie associative, au fonctionnement, à l'action sociale et à la prévention.

Les charges exceptionnelles correspondent aux provisions indispensables pour le développement de l'association. Ainsi, il a été constitué :

— une provision de 700 000 francs pour le développement,
— une provision de 500 000 francs pour la communication,
— une provision de 500 000 francs pour le fonds de secours.

Après ces dotations, l'excédent est de 692 500 francs que nous vous proposons d'affecter au poste réserves diverses, inclus dans le poste "autres réserves" qui sera ainsi porté à 7 045 814 francs.

Nous vous proposons de puiser 1 500 000 francs dans le poste "provisions pour charges" et 2 500 000 francs dans le poste "autres réserves" afin de porter le fonds social à 34 000 000 de francs.

Nicole Goudard
Trésorier

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 1996

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1996, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils vous sont présentés,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 16 mai 1997
Daniel Ginhaç, commissaire aux comptes

Samedi 4 octobre

• A partir de 11 h 00

Accueil des congressistes au centre de congrès Atria de Toulouse : remise des documents, hébergement, dépôt des bagages, vestiaire, émargement des pouvoirs.

• 11 h 00 à 12 h 30

Buffet.

• 13 h 00

Ouverture du congrès. Assemblée générale statutaire.

1. Bienvenue à Toulouse.

2. Election de la commission de contrôle des pouvoirs.

3. Débat sur le rapport moral et d'activité.

4. Renouvellement du conseil d'administration.

5. Ratification de la cooptation par le conseil d'administration de Gilbert Bianchi, en remplacement de Michel Magnan, démissionnaire, et de Eric Blanchot, en remplacement de Henri Guillermin, décédé.

6. Présentation du rapport financier, et des rapports de la commission de contrôle financier et du commissaire aux comptes.

7. Mise aux voix du rapport moral, du rapport financier, et fixation de la cotisation d'association pour 1998.

8. Réponse aux questions posées par écrit.

9. Désignation de la commission de contrôle financier.

• 14 h 00

Ajournement de l'assemblée générale statutaire.

• 14 h 00 à 14 h 15

Répartition des congressistes dans les ateliers.

• 14 h 15 à 15 h 45

Ateliers.

• 15 h 45 à 16 h 15

Pause et retour en réunion plénière.

• 16 h 15 à 18 h 30

Comptes rendus des ateliers. Présentation de l'étude de l'Observatoire Alptis : «*Le patrimoine des travailleurs indépendants*».

Table ronde et débat sur la gestion de la santé.

Remise du prix 1997 des Clés Alptis de l'Innovation et de la Prévention. Clôture de l'assemblée générale.

• 18 h 45

Départ pour les hôtels.

• 20 h 00

Départs pour l'Hôtel-Dieu.

• 20 h 30 à 22 h 30

Dîner.

PROGRAMME

ACCOMPAGNANTS

• De 13 h 00 à 16 h 00

Visites guidées de Toulouse, à pied ou en car.

(Rendez-vous dans le hall d'entrée du Centre de Congrès)

Dimanche 5 octobre

Pour ceux qui veulent prolonger le week-end à Toulouse

• De 9 h 00 à 14 h 30

Visite guidée de l'Aérospatiale et du Musée des Ailes Anciennes. Déjeuner à l'Espace restauration de l'Aérospatiale.

PROGRAMME OPTIONNEL

• De 14 h 30 à 23 h 00

Visite guidée de la Cité de Carcassonne, du Château Comtal, de la Tour Royale, de la Basilique Saint-Nazaire, dîner et retour aux hôtels.

Les lieux

• Accueil, assemblée générale, ateliers, débat :

Centre de Congrès de Toulouse
Boulevard Lascrosses
8, Esplanade Compans-Caffarelli
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 52 52
Fax : 05 61 12 52 50

• Soirée de samedi :

Hôtel-Dieu Saint-Jacques
2, rue Viguerie 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 77 83 57
Fax : 05 61 77 83 61
(pour ceux qui auront retourné le coupon de participation).

• Hôtels :

Les coordonnées de votre hôtel vous seront communiquées à l'accueil (pour ceux qui auront retourné le coupon de participation).

Programme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALPTIS 1997

13 h 30